

**Conseil de site
Séance du 12 juillet 2021**

Délibération n°2
Portant approbation du débat d'orientation budgétaire 2023

*Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712-3, L.712-9, et R. 719-64 ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 du ministre de l'économie et des finances fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1er du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'avis du CODIR de site en date du 15 juin 2022 ;
Vu la délibération n°2 du conseil d'établissement du 12 juillet 2021 portant avis sur le débat d'orientation budgétaire 2023 ;*

Considérant que le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur les grands principes d'orientation stratégiques qui dicteront les choix des composantes, des services et des directions dans le cadre de la préparation du budget pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il définit la politique budgétaire de l'établissement en fonction du projet d'établissement et de sa soutenabilité financière,

Considérant que la trajectoire globale de l'établissement vise à concilier le développement d'un projet d'établissement ambitieux et une stratégie de maîtrise budgétaire,

Considérant que, conformément aux statuts de CY Cergy Paris Université, le débat d'orientation budgétaire est soumis à l'approbation du conseil de site après avis du conseil d'établissement,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 9
Membres absents et non représentés : 8

Pour : 21
Contre : 2
Abstention : 1
Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil de site prend acte du débat d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération et approuve les orientations générales du budget pour l'exercice 2023 telles qu'elles y sont présentées.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



François GERMINET

Transmise au rectorat le : 28 juillet 2022

Publiée le : 28 juillet 2022

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à transcrire le projet d'établissement en termes de politique budgétaire tout en donnant une visibilité de sa soutenabilité financière. Il se compose de quatre grandes parties :

- 1) Rappel du projet d'établissement
- 2) Trajectoire de l'établissement
- 3) Cadrage proposé pour l'année suivante à partir des hypothèses retenues
- 4) Calendrier prévisionnel des opérations budgétaires

Un établissement expérimental au service du projet

Née de la fusion de l'université de Cergy-Pontoise, de la ComUE Paris Seine et de l'EISTI, CY Cergy Paris Université, regroupe aujourd'hui plus de 1 200 enseignants et enseignants-chercheurs, plus de 800 personnels administratifs pour plus de 24 000 étudiants répartis sur 14 sites. L'ILEPS et l'EPSS intègrent l'université en tant qu'établissements composantes. L'ESSEC est associée par décret à l'université et intègre sa gouvernance. Les autres écoles du site s'associent également à l'université au sein de « CY Alliance ».

CY Cergy Paris Université s'appuie sur les valeurs qui ont toujours été celles de l'UCP et de l'EISTI à savoir la réussite de tous les publics étudiants en licence, l'excellence de la recherche et le désir du transfert des connaissances et des innovations vers la société pour définir :

- Une vision : être une université de la diversité, tournée vers la société et de rang international.
- Une mission : former les nouvelles générations aux enjeux d'un monde en transition.

La trajectoire de CY Cergy Paris Université vise donc à atteindre une reconnaissance internationale en mettant en avant deux équilibres fondamentaux : d'une part l'équilibre entre l'excellence de la recherche et la volonté du transfert vers la société, d'autre part l'équilibre entre le territoire et l'international.

Il s'agit donc de poursuivre la construction dans les années à venir :

- d'une université de la diversité fortement ancrée dans le territoire, soucieuse de la réussite de tous les publics étudiants,
- d'une université internationale de recherche développant une recherche académique de pointe et bien positionnée dans les classements internationaux,
- d'une université actrice de la transition sociétale et environnementale favorisant le transfert de connaissances et de savoirs vers la société tout en formant des étudiants pleinement conscients des grands défis du XXI^{ème} siècle et en mesure de les relever.

Cette dynamique doit continuer à se déployer dans les 3 domaines du projet d'établissement :

- L'intensification de la recherche (augmentation du nombre de thèses, recrutement d'enseignants-chercheurs à haut potentiel, stratégie d'investissement dans des matériels de pointe dans nos domaines d'excellence, etc.) ;
- L'attractivité des formations, notamment des dispositifs d'accompagnement (réussite, orientation, diversification des publics), de valorisation (qualité, communication, lien avec le monde socio-économique) et d'internationalisation (cours en anglais, co-diplômes, formations délocalisées, mobilité étudiante, recrutement/invitations d'enseignants étrangers, etc.) ;
- La vie de campus (étudiants et personnels, nouveaux espaces et services, RSDD) et le campus dans la ville (lien avec le campus international, territoire apprenant, valorisation du territoire).

Cette dynamique a été confirmée cette année par l'obtention de la labellisation définitive de notre PIA I-SITE, CY Initiative, rendant pérenne la dotation annuelle de 9 millions d'euros (labex inclus), auxquels viennent s'ajouter ceux du PIA IDEES¹ (7,5M€ sur 9 ans) dont le versement était conditionné à cette labellisation.

Par ailleurs, cette trajectoire est également confortée par le déploiement de CY Générations (20,8M€ sur 6 ans) dans le cadre du PIA 4 ExcellencES dont l'ambition est de favoriser l'émergence d'un écosystème d'innovation durable, responsable et solidaire. Dit autrement il s'agit d'accompagner la transformation de CY Cergy Paris Université, de l'ESSEC, et plus généralement des écoles de CY Alliance, sur les enjeux de la transition pour répondre aux attentes des générations actuelles et futures, et développer ainsi une stratégie partenariale d'innovation durable, responsable et solidaire, adaptée aux atouts et besoins de notre territoire et de ses acteurs socio-économiques.

Fort de ces réalisations, CY Cergy Paris Université a entamé les démarches afférentes à la sortie d'expérimentation telle que définie par l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ce qui permettra de pérenniser également le projet d'établissement dans son volet institutionnel.

Dans ce contexte de fort développement et dans l'attente de la livraison des bâtiments prévus (MIR des Chênes, bâtiment IUT sur Neuville, réhabilitation du site de Hirsch, etc.) des plateaux de bureaux ont été pris en location pour un montant de près d'un million d'euros de fonctionnement supplémentaire par an (plateau pour l'accueil des laboratoires SHS, plateau pour la direction du numérique, espace dans le bâtiment IXblue à Saint-Germain-en-Laye pour CYTech - programme Design). Un projet de bâtiment éphémère sur le site de Neuville vient s'ajouter à ces locations pour un montant de 600 000 à 900 000 €, ainsi que la rénovation des infrastructures CROUS sur le site de Gennevilliers nécessaire à la poursuite du développement de CY Gastronomie (1M€)

Ce développement va également se poursuivre à l'international avec l'ouverture dès janvier 2023 d'un campus à Singapour qui aura pour principales missions de faciliter la mobilité des *Bachelors* et de

¹ IDEES : Intégration et Développement Idex et ISite

proposer un programme de formations en Design au cœur de la *City* singapourienne (programmes courts de FC et formations diplômantes niveau master en miroir de celles proposées à Saint-Germain-en-Laye).

Enfin, depuis plusieurs années, CY Cergy Paris Université et la Ville de Saint-Germain-en-Laye ont la volonté conjointe de développer un quartier universitaire autour du site historique de la rue Pasteur. Ce site abrite l'INSPé depuis 1913, et Sciences Po Saint-Germain, depuis 2013. Depuis la rentrée de septembre 2021, de nombreux projets concourent au renforcement des entités présentes :

- prise en compte du potentiel d'augmentation des effectifs étudiants et de la création des double-diplômes de Sciences Po Saint-Germain
- création de nouveaux parcours post-bac (installation dès septembre 2021 de CY École de design au sein du campus de IXBlue, aux côtés des start-ups présentes) mais également à moyen terme (horizon 2023)
- création du pôle national à vocation international dédiés aux pratiques inclusives rapprochement de l'INSPé et de l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INSHEA)
- ouverture d'espaces dédiés à l'idéation, l'innovation et à l'entrepreneuriat, mutualisés entre les écoles et ouverts aux usagers et habitants du territoire (développement du projet social open design lab et entrepreneuriat)

Autant d'éléments qui accomplissent un campus moderne et ouvert sur la ville.

La trajectoire globale de l'établissement : concilier développement d'un projet d'établissement ambitieux et maîtrise budgétaire

Depuis 2012, cette stratégie de maîtrise budgétaire volontariste a permis d'assurer la transition entre une université dépendant essentiellement de l'Etat vouée à réduire mécaniquement son activité d'année en année en une université développant ses propres ressources pour continuer à assurer ses missions de services publics, asseoir sa qualité académique et assurer son développement.

Cette stratégie budgétaire s'appuie sur 4 leviers :

- L'augmentation des ressources propres (RP) de l'établissement du fait de l'appui de la direction de la recherche, de la direction de la formation professionnelle et de l'augmentation substantielle des flux ingénieurs. En 2020 et 2021, la crise sanitaire a impacté la réalisation des recettes propres par rapport aux prévisions initiales mais, *de facto*, le niveau global de ces recettes marque une progression de 8,8M€ entre 2019 et 2020 du fait de l'intégration de l'ex-EISTI et de l'ex-ComUE. S'agissant de 2022 (budget initial voté en décembre 2021) la trajectoire des ressources propres devrait poursuivre sa progression compte tenu du développement attendu de CYTech notamment avec une progression attendue de 16% des ressources propres. Au titre de 2023, il est estimé globalement une stabilisation du niveau des ressources propres

(hors PIA et contrats de recherche) avec néanmoins une progression attendue des recettes d'apprentissage du fait notamment du développement du CFA CYU.

- L'augmentation maîtrisée de la masse salariale. Après une évolution très soutenue de +12% entre 2019 et 2020 principalement due à l'intégration de la masse salariale de l'ex-EISTI et à l'augmentation de la SCSP au titre de la loi ORE notamment, l'évolution 2020-2021 a retrouvé une progression de +3% qui est envisagée à 1% au titre de 2023 (budget général et 2,3% sur l'ensemble de la MS) avec l'utilisation plus soutenue des crédits Inex de la labellisation notamment pour soutenir encore le développement de CYTech école d'ingénieur.
- La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de financer les nouveaux baux et de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des investissements indispensables. De fait, à la sortie de la crise sanitaire s'est ajoutée cette année la guerre en Ukraine qui a pour impact direct l'augmentation des matières premières et des fluides. Ainsi, pour l'année 2023, l'établissement devra porter une attention particulière à ses dépenses de fonctionnement courant pour pouvoir poursuivre son activité.
- L'amélioration du pilotage des flux de la dépense et de la recette avec notamment le pilotage des Restes à Payer « en anomalies » (RAP) sous couvert du Centre de Service Partagé (CSP) de la DAF qui reste un enjeu important pour la maîtrise de sa trajectoire budgétaire.

La structure budgétaire des recettes

Pour mémoire le budget 2022

Budget 2022		
SCSP		133,1
Fiscalité affectée	CVEC	1,5
Recettes propres (hors contrats recherche)	Droits inscriptions	13,4
	Formation continue	7,0
	VAE	0,1
	Apprentissage CFA	11,1
	Taxe d'apprentissage	1,0
	Subvention	0,9
	Autres recettes	3,4
	Produits financiers	0,01
Sous total recettes propres		37,0
Contrats de recherche		8,3
PIA		21,0
Opérations immobilières		9,9
TOTAL		210,8

Les recettes sont de 3 natures :

- La dotation d'Etat ²:

Ce montant a connu une augmentation substantielle ces trois dernières années :

- 2020 : extension en année pleine des financements ORE 2019 et intégration de la dotation EESPIG de l'ex-EISTI
- 2021 : LPR, créations nouvelles places dont ingénieurs, plan de relance (non pérenne), abondement par l'Etat de l'enveloppe RIFSEEP³
- 2022 : LPR, création de places (non pérenne), création de formations courtes type PaRéo et FSS devenues DSP⁴ (non pérenne), protection sociale complémentaire

Ces financements fléchés ne permettent toutefois pas de compenser l'augmentation mécanique et particulièrement soutenue cette année des dépenses courantes (évolution des rémunérations, augmentation du coût de la vie, etc.) pour lesquelles il est donc nécessaire de trouver les financements.

- Les ressources propres :

Il s'agit principalement des droits d'inscription, des recettes de formation continue, l'apprentissage, les autres recettes diverses et la CVEC.

	CF 2017	CF2018	CF2019	CF 2020	CF 2021	BI 2022	DOB 2023
Droits d'inscription	3 710 708	3 267 582	3 963 812	9 708 892	10 067 578	13 381 616	13 831 094
CVEC			1 261 974	1 326 858	1 312 205	1 500 000	1 527 000
Apprentissage CFA Partenaires & CFA CY	7 350 000	7 468 848	8 473 289	8 250 698	9 290 941	11 128 034	11 628 047
Formation continue	2 420 281	2 526 175	2 156 522	4 667 843	3 366 074	7 101 591	6 814 138
Taxe d'apprentissage	882 890	908 538	849 199	1 106 878	1 135 881	1 037 491	1 127 491
Subventions de fonctionnement		301 984	495 182	751 714	206 916	875 452	875 452
Autres recettes propres	2 022 363	3 173 480	2 218 955	2 438 304	3 337 062	3 432 497	3 422 497
Sous total recettes propres	16 386 242	17 646 607	19 418 933	28 251 187	28 716 657	38 456 681	39 225 719

Les ressources propres hors contrats progressent de 2 % en exécution entre 2020 et 2021. La programmation budgétaire 2022 et l'objectif 2023 traduisent l'ambition de l'Université et de ses composantes de consolider et de développer ses ressources propres avec néanmoins une stabilisation de leur croissance.

- Les subventions d'investissement :

² le montant de cette dotation censée couvrir les besoins en masse salariale (MS) et en fonctionnement ne permet pas, depuis l'origine, de financer ni l'ensemble des postes que l'université est autorisée par l'Etat à utiliser (plafond d'emploi = support Etat censés être financés par la dotation) ni notre fonctionnement minimum.

³ RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

⁴ DSP : Diplôme Supérieur Professionnel / FSS : Formation Supérieure de Spécialisation

Il s'agit des subventions obtenues dans le cadre du CPER (Contrat de Plan Etat-Région) et des subventions des collectivités territoriales. Elles sont attribuées sur des projets structurants précis qui ont généralement un impact sur le fonctionnement. Le nouveau CPER (2021-2027) n'a pas encore été notifié ce qui a un impact sur nos projets immobiliers (décalage de réalisation).

La structure budgétaire des dépenses

Les dépenses budgétaires consolidées du budget général (hors contrats de recherche et PIA)

Les dépenses sont de trois natures :

- La Masse Salariale (MS) 80% du budget projeté hors investissement en 2022 est liée au nombre de personnel et à leur situation statutaire ;
- Le fonctionnement (hors amortissements et provisions) représente 20% du budget projeté hors investissement et sert à financer les dépenses d'infrastructure liées à l'usage des bâtiments, les versements aux fondations, les bourses, les déplacements, les dépenses de communication et les autres dépenses courantes ;
- L'investissement dépend de la capacité à maîtriser la masse salariale et le fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre budgétaire (CAF) auxquelles s'ajoute la capacité à obtenir des financements extérieurs (CPER, subventions des Collectivités Territoriales).

Il permet de :

- Mener des opérations immobilières (exemples : construction du bâtiment de l'IUT de Neuville, réhabilitation du site de Saint Germain en Laye, MIR des Chênes, l'augmentation des capacités des salles de cours afin de permettre de répondre aux enjeux d'accueil et d'organisation de la fusion avec l'EISTI).
- Investir dans des matériels scientifiques de pointe (exemple : spectromètre de paillasse permettant de réaliser des « cartes d'identité » des produits analysés dans le cadre de recherche en chimie).
- Réaliser les équipements structurants nécessaires pour assurer notre avenir et tenter de maintenir à niveau l'existant. (exemple : changement des systèmes de sécurité incendie permettant d'assurer le niveau de sécurité indispensable aux bâtiments recevant du public).
- Améliorer l'accessibilité de nos bâtiments aux personnes handicapées (ADAP).

L'investissement se décompose plus précisément de la manière suivante :

	CF 2017	CF2018	CF2019	CF 2020	CF 2021	BI 2022	DOB 2023
Investissements ressources propres & CAF	3 418 623	4 455 013	6 172 592	6 197 117	8 407 254	11 141 549	12 141 549
Investissements financés par tiers	2 480 251	2 675 206	6 237 306	1 991 135	9 827 908	11 718 080	15 400 000
Investissements contrats recherches et PIA	871 318	474 986	890 220	778 532	1 342 646	4 291 000	4 964 272
Total	6 770 192	7 605 205	13 300 118	8 966 783	19 577 808	27 150 629	32 505 821

En prévisionnel, depuis 2021, l'effort consacré aux dépenses d'investissement sur fonds propres est particulièrement important et reflète les ambitions de l'Université pour ses principaux projets et sa volonté de maintenir son patrimoine immobilier notamment dans le cadre de l'augmentation du nombre d'étudiants. Cet effort a été confirmé en 2021 avec une exécution de plus de 2M€ par rapport à 2020. Enfin, il convient de noter le projet d'une programmation de 1M€ supplémentaire par rapport au BI 2022 visant la modernisation des infrastructures informatiques permettant de répondre aux enjeux numériques de l'Université.

Évolution des dépenses de personnel et de la masse salariale

	CF 2017	CF2018	CF2019	CF 2020	CF 2021	BI 2022	DOB 2023
Masse salariale budget général	112 672 768	114 493 228	116 643 557	128 636 745	132 051 570	138 261 191	139 536 375
Masse salariale PIA & Contrats	2 266 945	3 828 051	5 105 866	7 658 185	9 964 108	14 135 000	16 372 251

Hors contrats de recherche et PIA, augmentation de la masse salariale est de + 1,6% en 2018 et +1,9% en 2019. L'augmentation significative de +10,3% en 2020 correspond essentiellement à l'intégration de l'EISTI. En prévision, la progression en 2023 est estimée à 1% par rapport au BI 2022.

Une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est à souligner en 2019, avec un niveau identique à 2018. A contrario de la masse salariale et des prévisions budgétaires initiales, l'intégration de l'EISTI, ainsi que celle de la Politique de site (CY Alliance), n'a pas eu d'effet de progression des dépenses de fonctionnement (hors PIA) en 2019 et 2020. Cette tendance en 2020 était essentiellement liée à la crise sanitaire. En 2021, le niveau des dépenses est soutenu malgré la crise sanitaire suite à des décalages de paiement et des prises à bail. Les prévisions pour 2023 doivent prévoir les hausses importantes des tarifs des matières premières et des fluides.

	CF 2017	CF2018	CF2019	CF 2020	CF 2021	BI 2022	DOB 2023
Fonctionnement budget général	17 388 735	19 237 632	19 247 588	18 648 343	24 026 424	28 257 669	28 881 841
Fonctionnement PIA et Contrats recherche	2 879 982	3 366 208	2 862 736	2 690 712	4 652 371	10 906 200	11 025 359
Total Fonctionnement	20 268 717	22 603 840	22 110 324	21 339 055	28 678 794	39 163 869	39 907 200

Sur l'ensemble des postes de dépenses qui compose l'enveloppe de fonctionnement, les dépenses liées à l'infrastructure des bâtiments et de leurs utilisations représentent à elles seules 50 % du budget général, soit 12,2€ en CF 2021.

Ainsi, il convient de porter un intérêt tout particulier à l'évolution de ces postes et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les maîtriser tout en conservant une qualité de service et un niveau de prestation nécessaire au fonctionnement de l'Université et de ses composantes.

Un des leviers mis en œuvre dans ce contexte de moyens budgétaires contraints concerne la stratégie d'achat qui vise d'une part, à mieux connaître les besoins transversaux aux fins d'améliorer les supports juridiques permettant des acquisitions aux meilleurs coûts et de qualité supérieure (massification des achats), et d'autre part, à développer le recours à la négociation afin de réaliser des économies.

La politique achats se poursuivra en 2023 en s'appuyant sur un plan d'action d'achats responsables structuré autour de 4 leviers principaux :

- 1- **Le développement durable** avec l'introduction d'un critère de pondération d'au moins 10% dans l'analyse des offres prenant en compte :
 - Les enjeux environnementaux de l'opération visée ;
 - Le niveau des émissions de gaz à effet de serre émises lors des étapes conception, fabrication, utilisation, valorisation et transport de produits achetés ;
 - Le prix global : l'analyse de l'intégralité des coûts constitutifs d'un bien sur sa durée de vie.
- 2- **La performance des achats** visant à :
 - Généraliser le recours aux négociations pour tous les marchés à procédure adaptée ;
 - Réduire les niveaux de consommation pour lutter contre le gaspillage tout en réduisant les coûts ;
 - Optimiser les achats par la simplification des processus.
- 3- **L'ancrage territorial ou « achats locaux »** en favorisant l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique.
- 4- **Le rayonnement par l'innovation** en recourant à des marchés négociés sans publicité et sans mise en concurrence préalable pour des achats innovants d'un montant inférieur à 100K€ (dans le respect de la réglementation).

Préservation de la capacité d'autofinancement (CAF)

Les efforts en termes de maîtrise de la dépense de fonctionnement ont permis d'aboutir à une stabilisation de la Capacité d'Auto Financement (CAF) qui permet de financer une partie des investissements sur fonds propres :

	CF 2017	CF2018	CF2019	CF 2020	CF 2021	BI 2022	DOB 2023
Résultat budgétaire de fonctionnement / CAF	5 053 305	7 246 330	6 457 765	8 661 956	6 940 031	5 003 022	4 846 485

Le niveau légèrement plus faible de la CAF 2019 est lié en particulier à l'apurement des restes à payer 2018 qui augmentait artificiellement le niveau de la CAF des exercices précédents. En 2020, la progression constatée s'explique en partie par l'intégration de l'ex-EISTI mais également par une exécution des dépenses impactée par la crise sanitaire.

La CAF 2021 est légèrement inférieure à 2020 au regard d'une consommation des dépenses un peu plus soutenue que 2020 (année du confinement) et d'un décalage dans le titrage et l'encaissement de

certaines recettes. La prévision 2023 tient compte de la trajectoire de progression croissante des dépenses de personnel et de fonctionnement et du niveau des recettes propres qui se stabilisent. Le niveau de CAF 2023 est suffisant pour assurer les projets d'investissement sur fonds propres tout en préservant le niveau du fonds de roulement mobilisable projeté en fin 2023.

Synthèse du budget initial 2022

Pour mémoire le budget initial (hors contrats de recherche et PIA) 2022 a été voté sur les enveloppes par nature suivantes :

Budget Général	BI 2022
Recettes	181,44
dont SCSP	133,07
Recettes propres hors PIA & contrats de recherche	48,37
Dépenses	189,38
Masse salariale budget général	138,26
Fonctionnement budget général	28,26
Dépenses d'investissement budget général	22,86
Solde budgétaire	- 7,94

Le cadrage budgétaire 2023

L'hypothèse retenue pour la construction du budget 2023 est celle d'une stabilité de la dotation d'Etat par rapport à 2022, dans l'attente d'une notification permettant l'accompagnement de la création d'un nouveau département à l'IUT pour développer un *Bachelor* Universitaire Technologique (BUT) dans les Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques (MT2E) sur le site de Sarcelles.

Pour mémoire, la SCSP doit permettre :

- De financer l'augmentation mécanique de la masse salariale ;
- De maîtriser l'augmentation de dépenses courantes ;
- De poursuivre l'accueil des nouveaux étudiants consécutif à l'arrivée dans le supérieur du pic démographique des années 2000 ;
- De maintenir la CAF (capacité d'autofinancement) et de limiter le déficit budgétaire (ensemble des dépenses et des recettes hors écriture d'ordre) pour permettre le financement des

investissements indispensables inscrits au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et sur ressources propres.

De facto, la soutenabilité financière de l'établissement passe, d'une part, par le maintien de la trajectoire actuelle de l'évolution de la masse salariale, et d'autre part, par une meilleure programmation et exécution des dépenses et des recettes afin d'éviter l'augmentation artificielle du niveau de fonds de roulement liée à un niveau excessif des restes à payer.

Enfin la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements.

Les leviers à utiliser dans la construction du budget 2023 :

- **Optimiser** la charge d'enseignement afin de financer les ambitions de la formation :
 - **Assurer** l'évolution de l'offre de formation en fonction des indicateurs du tableau de bord de la santé des formations et s'engager dans l'internationalisation des formations (cours en anglais, etc.) ;
 - **Maîtriser** les coûts des formations (en mutualisant dans la mesure du possible les enseignements, en limitant le volume des maquettes lorsqu'elles sont trop lourdes, en évitant la démultiplication des matières optionnelles spécialement lorsque l'effectif étudiant est limité, en développant l'utilisation des ressources numériques mutualisées, etc.) ;
 - **Développer** des formations génératrices de ressources (DU, formations délocalisées, etc.) ;
 - **Réallouer** les moyens ainsi dégagés vers les pratiques pédagogiques alternatives (projets, SAE, Mooc, etc.) et le développement du potentiel recherche ;
 - **Développer** le CFA interne ;
 - **Poursuivre** le développement de l'hybridation des formations consécutivement à la crise du Covid (équipement des salles, formations des enseignants) ;
 - **Réallouer des moyens complémentaires à la direction de l'infrastructure** pour faire face à l'augmentation des dépenses énergétiques.

- **Poursuivre** le développement de la politique de site dans le cadre de CY Alliance grâce au soutien de l'état et aux cotisations des membres.

- **Poursuivre et développer** l'effort de maîtrise des dépenses courantes avec d'une part, la poursuite de la mise en place d'une gestion technique des bâtiments et, d'autre part, la réduction de certains frais de fonctionnement : missions, réceptions, fournitures, téléphonie, impressions, etc.

Par ailleurs il convient de poursuivre le développement des marchés transversaux et l'optimisation de la chaîne de la dépense (cf. mise en place d'un Centre de Service Partagé (CSP) depuis 2020), ce qui

permet d'améliorer la programmation budgétaire, son exécution, la qualité du contrôle budgétaire et comptable et le processus des achats.

- **Développer une politique achats** en mesure de répondre aux enjeux environnementaux et de rationalisation notamment par la mise en place de davantage de mutualisation, de centralisation de certains postes de dépenses.
- **Maintenir** la participation des ressources propres (RP) aux dépenses que la dotation n'est pas en mesure de financer.
- **Effectuer** des réallocations entre masse salariale (MS), fonctionnement, investissement au sein de chaque composante et chaque direction au regard du projet de développement de la composante et en lien avec le projet de l'établissement.
- **Dégager** une marge d'autofinancement afin de pouvoir financer l'investissement non financé par des financeurs extérieurs.

Enfin, résolument inscrit dans une démarche de transition qui se traduit notamment par une feuille de route portant sur trois volets (académique, territorial et fonctionnel), CY Cergy Paris Université va entamer une démarche de « budget vert » adossé au bilan carbone des différentes unités de travail ainsi qu'aux principaux postes de dépenses (renouvellement du parc automobile, gestion des déchets, déplacements professionnels, limitation du parc des imprimantes individuelles etc.).

Calendrier prévisionnel des opérations budgétaires

Le Dialogue de gestion :

Le dialogue de gestion est l'occasion d'échanger sur les objectifs et les moyens alloués pour les atteindre.

Au terme de réunions préparatoires avec les services (DRH, DAF, Formation, Recherche et Comité de site), les composantes et les directions rencontrent la Présidence et la Direction Générale pour faire le bilan de l'année et échanger sur les orientations N+1 et les moyens afférents.

Au regard des discussions et des éléments de cadrage, les composantes et les directions construisent leur proposition de budget afin que les rendez-vous de septembre avec la Présidence et la Direction Générale permettent la validation des objectifs et du budget. Un contrat d'objectifs et de moyens est établi à l'issue de ces rencontres.

Construction du budget 2023 au sein des composantes et des directions

Compte tenu des éléments présentés supra, la construction du budget 2023 devra répondre aux impératifs ci-après :

La masse salariale (MS) : une attention particulière est portée aux éléments listés ci-après dans le cadre des réunions préparatoires :

- + GVT (Glissement vieillesse technicité)
- + départs prévisionnels
- + CLM (Congé longue maladie) / CLD (congé longue durée) / Congés maternité prévisionnels
- + ouvertures/fermetures de formations
- + coût de la campagne d'emploi en cours
- + évolution des HC et des vacances d'enseignement

La composante ou la direction établira **une liste priorisée** de ses demandes de postes (y.c. pour les postes vacants ou susceptibles de l'être) dans le cadre de la campagne d'emploi.

Le Fonctionnement : les dotations allouées aux composantes et aux directions devraient être au même niveau que l'année précédente modulo les crédits spécifiques Parcoursup. **L'allocation des moyens loi ORE pour 2023 fera l'objet d'une discussion en dialogue de gestion.**

Par ailleurs il sera essentiel d'identifier les principaux postes de dépenses et de justifier de leur évolution. Il est nécessaire de pouvoir consolider au niveau de l'établissement l'ensemble des postes de dépenses et de pouvoir expliciter leur évolution et ainsi garantir leur priorisation au regard des contraintes budgétaires.

L'investissement financé par la composante : moyenne des dépenses sur 3 ans.

Proposition de reconduire le montant pour les travaux 2023 (avec possibilité de majorer ou de minorer en fonction de besoins et des moyens de la composante).

En fonction de ce montant, la composante établit **une liste de ses besoins priorités.**

Participation au fonctionnement collectif : cette participation fera l'objet d'un échange dans le cadre du dialogue de gestion entre la présidence et la direction de la composante.

Il s'agit de maintenir une participation des composantes à hauteur *a minima* de 25% des ressources propres générées.

Les recettes : les propositions seront étudiées et validées au préalable avec la DAF notamment pour l'apprentissage, la Formation Continue et la Taxe d'Apprentissage.

Les ressources propres ont vocation à financer prioritairement la masse salariale et le fonctionnement en complément de la dotation.

La consolidation des besoins exprimés par les directions et les composantes, après arbitrages de la Présidence, devra permettre de présenter un projet de budget 2023 soutenable au regard des règles du décret de Gestion Budgétaire et Comptable Public (GBCP) applicable à l'établissement.

Ainsi, il sera déterminant de présenter une situation des principaux indicateurs comme suit :

Un **résultat budgétaire** (ensemble des dépenses et des recettes budgétaires y compris investissement hors écritures d'ordre) sans doute **déficitaire** mais devant respecter un niveau de prélèvement sur le fonds de roulement et de trésorerie **maitrisé**.

Un **résultat patrimonial** (dépenses et recettes hors investissement mais avec écritures d'ordres / classe 6 et 7 en comptabilité) **nécessairement excédentaire**.

Un **niveau de Fonds de Roulement global** (c'est-à-dire disponible et non disponible) en mesure de financer 10 jours de fonctionnement. Ce dernier est une épargne constituée à partir des économies réalisées chaque année (CAF) et du niveau d'exécution budgétaire.

Il s'analyse également au regard de son niveau mobilisable après avoir déduit :

- Les subventions obtenues pour un projet précis mais pour lesquelles nous n'avons pas encore réalisé les dépenses afférentes ;
- Les restes à réaliser et à payer sur les programmes d'investissement ;
- Les provisions et les emprunts.

Un **Plan Pluriannuel d'Investissement** (PPI) permettant, en fonction de la capacité d'épargne dégagée, de financer :

- Les investissements obligatoires sous peine de pénalités (accessibilité handicap, développement durable, etc.) ;
- Les investissements relatifs au projet académique de l'établissement (construction du bâtiment IUT, de la MIR des Chênes, etc.) ;
- Les situations imprévues (retard de paiement de l'Etat, etc.).

Un **pilotage de l'exécution des AE et des CP renforcé** afin :

- D'améliorer les taux d'exécution des enveloppes budgétaires de l'université pour limiter l'augmentation artificielle du fonds de roulement par les effets des sous exécutions ;
- Faciliter la fongibilité des crédits d'une opération à l'autre (permet de financer des projets non prévus ou arbitrés si une opération prend du retard par exemple) ;
- Améliorer l'efficacité de gestion avec le renforcement des axes de la politique achats de l'Université (marchés transversaux, négociations...).

C'est pour ces raisons qu'une attention particulière sera portée à l'effectivité des dépenses et des recettes durant l'année civile dans le cadre notamment des dialogues de gestion.

Trajectoire financière :

La progression du projet de budget 2023 par rapport à 2022, compte tenu des éléments décrits supra et à l'aune des nombreuses hypothèses et incertitudes liées à la poursuite de la crise Covid et de la situation internationale sur la trajectoire décrite infra.

Cette première hypothèse permet notamment d'assurer la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement (y compris masse salariale) du budget général (hors contrat de recherche et PIA) afin de dégager une capacité de financement positive permettant de financer une partie des investissements sur fonds de roulement mobilisable et ainsi présenter des **indicateurs budgétaires et comptables propres à garantir la soutenabilité du projet de budget**.

L'hypothèse de construction et l'atterrissage des prévisions devront être confirmées dans le cadre des dialogues de gestion de la prochaine rentrée universitaire et des travaux préparatoires des directions, services et composantes avec les directions supports (DAF, DRH notamment).

	BI 2022	DOB 2023	Evol DOB 2023/BI 2022
Recettes	210,77	221,03	10,25
dont SCSP	133,07	134,04	0,97
Recettes propres hors PIA & contrats de recherche	48,37	54,63	6,25
Recettes propres PIA & contrats de recherche	29,33	32,36	3,03
Dépenses	218,71	228,32	9,61
Masse salariale budget général	138,26	139,54	1,28
Masse salariale PIA & Contrats	14,14	16,37	2,24
Total Masse salariale	152,40	155,91	3,51
Fonctionnement budget général	28,26	28,88	0,62
Fonctionnement PIA et Contrats recherche	10,91	11,03	0,12
Total Fonctionnement	39,16	39,91	0,74
Dépenses d'investissement budget général	22,86	27,54	4,68
Dépenses d'investissement PIA et CR	4,29	4,96	0,67
Total Investissement	27,15	32,51	5,36
Investissements ressources propres & CAF	11,14	12,14	1,00
Investissements financés par tiers	11,72	15,40	3,68
Investissements contrats recherches et PIA	4,29	4,96	0,67
Total Investissements	27,15	32,51	5,36
Résultat budgétaire de fonctionnement / CAF	5,00	4,85	- 0,16
Résultat comptable	0,20	0,00	- 0,20
Niveau FdR non disponible	12,16	10,11	- 2,06
Niveau FDR mobilisable (hors ex comue)	7,14	3,80	- 3,34

Les recettes : +9,6M€ (avec PIA et contrats de recherche)

La **SCSP est quasiment stable** avec une progression de +0,97K€. Elle s'établit sur la dernière notification du MESRI de mars 2022 à laquelle s'ajoute une partie des demandes de financements complémentaires exprimées dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec le rectorat et notamment le maintien des financements DSP (ex-FSS) des années précédentes pour 500K€ et une couverture très partielle des coûts de l'inflation constatés et à venir pour 300K€.

Les recettes propres hors contrats de recherche et PIA : +5,4M€

- Une progression des **droits d'inscriptions +449K€** avec, outre la progression annuelle des effectifs étudiants attendus au sein de l'Université, la montée en puissance des inscriptions au sein de CYTech et la poursuite du développement du *Bachelor* et de l'Ecole du Design.
- Une progression des recettes **d'apprentissage de +500K€** avec la poursuite du développement du CFA CY et la prise en compte de la stratégie de l'IUT s'agissant du développement de l'apprentissage dans le cadre de la transformation du DUT en BUT⁵ en trois ans.
- Les recettes de formation continue sont programmées en légère baisse pour prendre en compte la trajectoire constatée en 2021 avec -287K€.
- Une **taxe d'apprentissage** qui devrait être globalement stable avec une prévision d'exécution 2022 supérieure aux prévisions initiales.

Une progression des recettes **CVEC à la marge compte tenu uniquement de la progression attendue du nombre d'étudiants +27K€**.

Les **recettes propres sur PIA** et contrats font l'objet d'une légère hausse (+3M€) au regard de la trajectoire de programmation des PIA et notamment des nouveaux PIA (IDEES⁶, CY Générations, DemoES⁷, IFPAI⁸, etc.).

Il convient de noter, qu'à l'instar des recettes d'investissement, les recettes propres PIA et contrats de recherche, étant estimées à hauteur des dépenses, n'ont pas d'impact direct sur les principaux indicateurs budgétaires et comptables visés dans le cadre de la préparation budgétaire.

Les recettes d'investissement des tiers (Etat, Région, Département, etc.) sont attendues en progression de +5,5M€ au regard des programmations des opérations immobilières 2023 et principalement l'IUT et la Mir des Chênes.

⁵ BUT Bachelor Universitaire de Technologie

⁶ IDEES : Intégration et Développement of IDEX et ISite (PIA3)

⁷ DemoES : Démonstrateurs numériques dans l'Enseignement Supérieur

⁸ IFPAI : Ingénierie de Formations Professionnelles et Offres d'Accompagnement Innovantes

Les dépenses : +9,61M€

Les dépenses de personnel : +3,51M€

La masse salariale avec 155,91M€ fait l'objet d'une progression de + 3,51M€ (contre +3,4M€ entre 2021 et 2022) sachant que la masse salariale des PIA et contrats de recherche est plus soutenue que l'année précédente (+2,24M€) compte tenu du déploiement des PIA CY Génération et CY IDEES.

La projection de la masse salariale du budget général s'appuie sur les prévisions budgétaires initiales 2022 (138M€ hors PIA et contrats de recherche) à laquelle s'ajoute l'effet en année pleine de la campagne d'emploi 2022 sur 2023 (858K€), le GVT prévisionnel 93K€ et enfin l'impact sur 2022 de la prochaine campagne d'emploi (300K€) dont il est envisagé de maintenir le périmètre par rapport à la précédente campagne d'emploi.

Pour mémoire, les progressions des dépenses sur financement des contrats de recherche et PIA n'ont pas d'impact immédiat sur les indicateurs budgétaires et comptables lors de la prévision budgétaire puisqu'ils font l'objet d'une estimation identique entre les dépenses et les recettes.

Les dépenses de fonctionnement : +0,74M€

Les dépenses de fonctionnement avec 39,91M€ sont attendues en progression de +0,74M€ dont 624K€ sur le budget général pour répondre notamment aux augmentations induites par les charges locatives supplémentaires, la gestion de nouveaux sites et en particulier également la hausse du coût de l'énergie et des fluides.

Les dépenses d'investissement : +5,35M€

Les dépenses d'investissement avec 32,51M€ augmentent de +4,68M€ sur le budget général et +0,68M€ sur les PIA et contrats de recherche. Cette trajectoire est conforme aux prévisions du PPI et marque notamment la poursuite des opérations d'envergure avec notamment l'IUT de Neuville, du plan Campus Mir des Chênes.

L'enveloppe prévisionnelle des investissements réalisés sur ressources propres avec 12,14M€ marque une augmentation de 1M€ (avec l'utilisation de la CAF et du fonds de roulement mobilisable) avec un projet nécessaire de remise à niveau de l'infrastructure réseaux de CY.

L'enveloppe des investissements sur contrats de recherche et PIA estimée à ce stade à 4,96M€.

Les indicateurs et la soutenabilité du projet de budget 2023

Les éléments décrits supra permettent de disposer d'indicateurs budgétaires et comptables propres à présenter un projet de budget soutenable selon les règles du décret GBCP avec :

- une CAF positive de +4,85M€,
- un résultat comptable de 1,3K€
- un déficit budgétaire (comprenant les dépenses d'investissement) déficitaire de -7,3€ mais inférieur à la programmation 2022 qui était déficitaire de -7,9M€.

Le niveau de fonds de roulement mobilisable fin 2023 de 3,8M€ est inférieur au niveau présenté dans le cadre de la préparation budgétaire 2022 mais se situe au niveau du budget initial 2021, projeté fin 2021 à 3,8M€ qui avait fait l'objet d'une approbation du rectorat et d'un vote au Conseil d'établissement et au Conseil de Site.

À noter par ailleurs que cet indicateur permet de calculer le nombre de jours de fonctionnement disponible sur le FdR disponible qui serait de 6,99 jours (7,3 jours pour 2021 et 7,1 jours pour 2022). Ce dernier, en prenant en compte le fonds de roulement fléché pour la politique de site et la CVEC, pourrait être supérieur.